

Merci de transmettre à tous vos collègues

CAPD du 3 avril 2015

Compte rendu des délégués FO

La CAPD s'est tenue le vendredi 3 avril à la DSDEN, sous la présidence de l'Inspecteur d'Académie.

A l'ordre du jour :

- *Stages longs (psychologue scolaire, DDEEAS, CAPA-SH)*
- *Liste d'aptitude direction école et CPC*
- *Postes adaptés*
- *Bilan des permutations informatisées*

Les élus du personnel SNUDI FO (3 titulaires et 3 suppléants) ont tenu à faire part, en préalable, à la veille de la grève interprofessionnelle du 9 avril, de leur opposition à la politique d'austérité dans l'Education nationale : blocage des salaires, non création des postes à hauteur des besoins, pénurie de remplaçants, baisse des crédits de fonctionnement ou pédagogique pour les écoles, refondation de l'Ecole et mise en place forcée des nouveaux rythmes scolaires qui désorganisent et territorialisent l'école de la République, plaçant les enseignants sous la tutelle directe des élus locaux et des groupes de pression.

L'exemple actuel de la situation marseillaise n'est que la conséquence au niveau local de cette politique désastreuse !

[Voir >ICI< l'intégralité de la déclaration préalable du SNUDI FO 13](#)

-
- ▶ **Liste d'aptitude direction d'école**
 - ▶ **Liste d'aptitude CPC**
 - ▶ **Départ en stages longs**
 - ▶ **Postes adaptés et aménagement de postes**
 - ▶ **Bilan des permutations informatisées 2015**
 - ▶ **Questions diverses**
 - Récupération des heures de service pour les TR et personnels à services partagés pour l'année scolaire en cours.
 - Situation des brigades formation continue dans le cadre de l'élaboration du memento
 - Procédure d'inscription sur l'application des congés formation professionnelle

[Voir le Compte rendu complet](#) → [>ICI<](#)

M@gistere

FO a proposé le vote d'un vœu spécifique à la CAPD pour demander la suspension immédiate de m@gistere.

La CAPD reprend à son compte l'avis unanime du CHSCT Ministériel à propos de m@gistere :

« Le Ministère de l'Education Nationale a choisi de mettre en œuvre un logiciel de formation à distance «M@gistere». Il l'a fait sans aucune consultation d'aucun CHSCT à quelque niveau que ce soit et ce en contradiction avec l'article 57 du décret 82-453 modifié.

Compte tenu des nombreux problèmes posés par cette formation à distance, le CHSCT M demande que celle-ci n'ait lieu que sur la base du volontariat et qu'aucune sanction ne soit engagée à l'encontre des collègues qui ne veulent pas entrer dans le dispositif, et qu'une véritable formation soit mise en place. »

En conséquence la CAPD demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de respecter l'avis du CHSCT-M : volontariat pour la participation à m@gistere et aucune sanction contre les personnels qui ne souhaitent pas entrer dans le dispositif.

Résultats des votes :

POUR : SNUDI FO 13 , SNUipp 13

CONTRE : Administration

ABSENTION : SE-UNSA 13

Pour tout problème, contactez vos délégués du personnel FO

07.62.54.13.13 ou 06.81.60.64.35 ou 06.27.02.14.16

Pour vous défendre, syndiquez-vous !

Plus nombreux, nous serons plus forts !

FO, le syndicat libre et indépendant des gouvernements quels qu'ils soient !

FO, le syndicat qui n'a qu'une loi : la défense de vos droits !

[>ICI< Formulaire d'adhésion](#)